

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

1^{er} FEVRIER 2000

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA RTBF

POUR L'ANNEE 1998(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL,
DE L'AIDE A LA PRESSE ET DU CINEMA
PAR MME **DERBAKI-SBAI**

(1) Ce document peut être consulté auprès du secrétariat de la commission.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma a examiné, au cours de sa réunion du 1^{er} février 2000 (1), le rapport d'activités de la RTBF pour l'année 1998.

1. EXPOSE INTRODUCTIF DE M. DRUITTE, ADMINISTRATEUR GENERAL DE LA RTBF

L'année 1998 a permis à la RTBF d'atteindre un certain nombre d'objectifs. C'est la première année qu'elle peut présenter un budget en équilibre et même un léger boni. Il faut se rappeler que le budget 1997 présentait un budget soi-disant en équilibre, mais on avait vendu des terrains, etc. La RTBF retrouve donc un équilibre budgétaire correct.

Par ailleurs, 1998 est l'année de l'intégration d'un certain nombre d'agents contractuels qui deviennent statutaires. En 1996, la RTBF s'est dispensée de verser 360 millions au fonds de pension. Le budget 1997 présentait donc un équilibre factice. On avait promis au personnel contractuel une intégration au personnel de la RTBF; il fallait donc réaliser cette demande. L'intégration de 400 agents permettait d'éviter le problème du fonds de pension qui aurait été vidé en 2005. Elle permet de réaliser un nouvel équilibre et de poser le problème plus tard, vers 2013-2014.

1998, c'est aussi l'année de la Coupe du monde qui a permis d'atteindre des taux d'audience très satisfaisants. Les recettes publicitaires sont en augmentation, augmentation en rapport avec les taux d'audience. C'est aussi la sortie de la RTBF de la chaîne Eurosport et la relance de programmes culturels. C'est encore l'année de la saturation des centres régionaux de productions.

2. DISCUSSION GENERALE

M. Guilbert constate que le rapport d'activités 1998 de la RTBF aborde la question

d'une érosion de l'audience en ce qui concerne l'information. Y a-t-il eu une réflexion sur la perte d'audience du journal télévisé en 1998?

Il y a également l'apparition d'une série d'émissions coproduites par la RTBF et des parrainages institutionnels ou privés comme par exemple, «Papa, Maman et moi» coproduite par l'ONE ou «Bingovision» coproduite par la Loterie nationale. Comment sont régies les relations avec ces partenaires?

Ce commissaire souhaite aborder la question des coupures publicitaires dans les séries américaines. Où en est-on dans cette procédure avec RTL-TVi?

M. Druite, administrateur général de la RTBF, répond que la RTBF a constaté une désaffection générale de l'audience par rapport à l'information. Elle est due, selon lui, à l'offre de programmes attractifs d'autres chaînes. Cette baisse de l'audience de l'information est valable pour toutes les chaînes de la Communauté française dans cette tranche horaire. C'est vrai pour 1998 où la RTBF a été battue sur ce terrain par la concurrence.

En 1999, la RTBF bat la chaîne concurrente en ce qui concerne le JT. Le chef de la rédaction a pris ses marques dans les années 90 et a imprimé de nouvelles priorités à l'information: politique de l'information de proximité.

La politique de l'avant-soirée, c'est une offre d'information intégrée avec à 18 h 50 «Régions-Soir» suivi de «Cartes sur table», émission d'information de type consumériste puis, à 19 h 30, le JT. Cette réforme de l'avant-soirée n'avait pas encore bien été installée puisqu'elle avait pris corps au mois d'octobre. Elle a depuis permis d'atteindre 18 à 21 % des parts de marché alors que la formule précédente ne permettait plus d'aller au-delà des 20 %.

Son idéal est de réaliser de l'information générale de 18 h 50 à 20 h. Mais, de toutes manières, le JT est mis en meilleure position pour lutter face à la concurrence.

M. Guilbert prend acte de la réponse de l'administrateur général. Il souhaite évoquer le problème de la redondance de sujets abordés à la fois par Régions-Soir et le JT. Comment les éviter?

M. Druite répond que les doublons l'énervent mais il est parfois difficile de les éviter. Ne plus produire «Régions-Soir» serait un acte un peu dangereux. Cela signifierait que le centre Reyers aurait vidé la périphérie de sa substance. Le fait de laisser un espace d'information aux Régions est fondamental. Il faut qu'il y ait un dosage subtil entre le régional et le national. Il faut faire comprendre au journa-

(1) Ont participé aux travaux:

Mmes Defraigne, Derbaki Sbaï, MM. Otlet, Saulmont, Biefnot, Mme Carthé, MM. Ficherouille, Guilbert, Javaux, Josse (Président), Mme Wynants, M. Bouchat et Mme de Groote.

Ont assisté aux travaux:

Mme Bouarfa, membre du Parlement;
Mme Gewalt, attachée au cabinet de Mme la ministre De Permentier;
M. Druite, administrateur général de la RTBF;
Mme Sprumont, directrice du cabinet de M. Druite;
Mme Thiry, experte du groupe PRL-FDF-MCC;
Mme Leprince, experte du groupe PS;
Mme Wattiaux, experte du groupe PSC.

liste régional l'importance du fait régional. C'est comme cela que l'on fera comprendre la réalité du fait de la Communauté française.

En ce qui concerne la coproduction avec les institutionnels, le décret prévoit que la RTBF doit conserver sa liberté éditoriale. Un comité d'accompagnement peut évaluer l'application de la convention mais non le contenu éditorial.

A titre indicatif, et sur les émissions coproduites, il indique que l'émission «Papa, Maman et moi» lors de sa diffusion du samedi après-midi, est regardée par 39 000 personnes, ce qui n'est pas négligeable.

Une émission de troisième rideau comme «Matière grise» est regardée par plus de 100 000 personnes.

En matière de coupures publicitaires des séries américaines, le contrat de gestion prévoit que «la RTBF ne peut interrompre les programmes, notamment les films ou les différentes séquences d'un même programme». Les séries américaines sont des œuvres au sens plein du terme. Cependant, elles sont livrées avec des coupures programmées toutes les 7 minutes. Il évoque le film de Steven Spielberg «La liste de Schindler» où le producteur a lui-même prévu des coupures pour la publicité. Si la RTBF l'avait diffusé mais le film était trop cher, elle n'aurait pas inséré d'écrans publicitaires.

En ce qui concerne l'arrêt de cassation en matière de coupure publicitaire, il n'a aucune nouvelle sur la suite qui y est donnée. Il n'existe pas de logique de prétoire à la RTBF, contrairement à d'autres.

M. Bouchat demande s'il n'y a pas la possibilité d'envisager un partenariat avec les télévisions locales et communautaires en matière d'information? Il compare les taux d'audience globaux de RTL-TVi et de la RTBF: ceux de RTL-TVi sont de 26 % et ceux de la RTBF de 20 %. N'est-ce pas dû à la facilité des programmes présentés? Il considère qu'il faudrait insérer des critères culturels pour d'autres chaînes que la RTBF.

M. Druitte répond que sans vouloir refaire l'histoire, la collaboration avec les TVLC est ratée depuis longtemps. A leur origine, les TVLC ont commencé à faire de l'information locale ou sous-régionale. En se développant, elles ont eu naturellement tendance à en faire plus, et à couvrir une Région comme le fait Télé-Bruxelles.

Au début des années 80, la RTBF était sûre d'elle, dans une situation de quasi monopole avec un fort taux de syndicalisation. Les TVLC étaient mal vues par la RTBF parce qu'elles employaient du personnel sous-statutaire.

A l'arrivée de l'administrateur général, M. Stalport, les choses ont commencé à évoluer. Il y a eu la mise sur pied de deux accords-cadre; l'un portait sur l'information et l'autre sur le sport. Mais il faut bien avouer que cela n'a pas débouché sur grand'chose. Dans certains cas, il y avait des échanges d'images d'information.

Dans le domaine du sport et bien que la RTBF paie 140 millions de francs par an à l'Union belge de football, cela va mieux. La RTBF accepte malgré son exclusivité la présence de caméras des TVLC sur les terrains, à condition qu'elles ne diffusent pas leurs images avant la RTBF. Cet accord fonctionne mieux.

Le petit plus, c'est le journal télévisé pour enfants «Les niouzz». Les TVLC vont être amenées à coproduire cette émission. Vidéo-trame vient de décider de rentrer dans l'opération. Début mars, la diffusion du journal télévisé pour enfants débutera. Quelle sera la part visible des TVLC, qui présentera un magazine. Il est prévu de diffuser 3 séquences de TVLC dans chaque JT. Ce magazine sera diffusé sur l'ensemble des TVLC. Ce JT pour enfants représente en frais directs à charge de la RTBF un montant de 21 millions.

Sur l'information régionale, il y a des réticences internes. Trois TVLC ne participeront pas à ce projet: Télé Bruxelles, Télé Vesdres et Télé Lux.

En ce qui concerne les taux d'audience évoqués par ce commissaire, ils sont importants. Pourquoi? Parce que le solde net à financer par le budget de la RTBF représente 1,8 à 1,9 milliard de francs. Cette somme est financée par les ressources publicitaires qui sont fonction des points d'audience.

Il faut savoir que le point d'audience représente 39 000 personnes par 30 secondes. Ce point d'audience revient à 23 000 francs aux heures de lever de rideau, aux alentours du JT.

Il faut donc mettre des produits qui ramènent des taux d'audience suffisants. Il faut un seuil d'audience suffisant et la suppression de certaines émissions, comme celle du divertissement du vendredi soir produite par le centre de Charleroi, s'explique par le fait que cette émission volait parfois bas et qu'en plus elle ne rapportait pas d'audience.

Mme de Groote souhaite obtenir des précisions sur la notion de l'information. Des émissions comme l'Hebdo ou Autant savoir rentrent-elles dans cette catégorie?

M. Druitte répond que l'information est tout ce qui relève de la direction de l'information. Les journaux télévisés et jour-

naux parlés relèvent évidemment de la déontologie de l'information.

Des émissions relèvent, à son sens, de l'information: il s'agit de l'Hebdo, Autant savoir, Cartes sur tables, Fait divers, Au nom de la loi, le débat de l'Ecran témoin.

En fait, est de l'information, tout ce qui contribue à ce que le téléspectateur puisse exercer son sens critique. Outre les journaux télévisés, en télévision il y a presque tous les jours une émission d'information, peu ou prou, en lever de rideau.

Revenant à la question de l'audience et des ressources publicitaires, il ajoute qu'il lui faut parfois diffuser des produits qui rapportent de l'argent. Le Bingovision du samedi soir rapporte un bonus de 60 millions. Si on supprime le Bingovision, il faut trouver une recette équivalente.

Mme Derbaki-Sbaï, rapporteuse, constate qu'il y a un renouveau en ce qui concerne les émissions culturelles, notamment littéraires, mais rien en ce qui concerne le théâtre ou les concerts.

M. Druitte répond qu'en 1999, il y a eu quelques diffusions théâtrales, dont « Phèdre », mais qui n'ont pas été très convaincantes en terme d'audience. Pour 2000, quatre captations sont prévues. Les captations sont très compliquées; il faut concilier la lumière de la télévision et les lumières du théâtre. Concilier les exigences du metteur en scène et celles de la télévision. De manière générale, les émissions culturelles diffusées tard ont un petit public mais lorsqu'elles sont rediffusées plus tôt, elle ne font pas non plus de grosses audiences.

Mme Wynants demande si la RTBF, en matière d'emploi, ne pourrait pas rectifier le tir? En ce qui concerne le sport par exemple, il manque un rédacteur en chef. Aucun des rédacteurs n'est statutaire et ne peut donc être dans les conditions pour déposer sa candidature en tant que rédacteur en chef. Pourquoi Télé Bruxelles n'a-t-elle pas accepté de participer à l'expérience du Journal télévisé pour enfants? Quel est le bilan, selon lui, de « Signé Dimanche »? Ecolo a toujours clairement revendiqué que soit créée une direction de la culture à la RTBF. N'y a-t-il pas moyen de prévoir une orientation plus culturelle des programmes?

M. Druitte répond qu'en ce qui concerne le Journal télévisé pour enfants, il a reçu un accord global de Vidéotrame sauf pour les trois TVLC qu'il a citées. Il ne connaît pas les raisons du refus de Télé Bruxelles.

Pourquoi y a-t-il une diffusion de publicité entre le Journal télévisé et le moment où

l'Hebdo est diffusé le vendredi soir? Quand on dit à un centre que l'on supprime une émission faute d'audience, il convient d'imposer les mêmes contraintes à l'émission chargée de la remplacer.

« Bon Week-end » faisait 17 à 18 % d'audience et était parfois un peu vulgaire. Elle avait son public mais, en 1998, la formule s'épuise et « Bon Week-end » s'écroule. On se rend compte que l'audience de « A bout portant » s'effrite également. Et puis, il y a le départ d'Alain Gerlache. Il fallait donc donner un autre champ à l'émission l'Hebdo. Cette émission est donc déplacée au vendredi soir et « A bout portant » est supprimée.

« Signé Dimanche » est à 6-7 points d'audience, soit autant que le JT du dimanche précédemment diffusé. L'émission devrait montrer la réalité politique sous un autre angle. Enfiler les unes à la suite des autres, le vendredi soir, le JT, « A bout portant » et l'Hebdo aurait été trop long.

Le cadre du vendredi tracé ainsi — JT, hebdo et une fiction — semble bien fonctionner.

En ce qui concerne les sports et la direction des sports, il faut rappeler que 1997 a été une année de rêve avec l'association avec Eurosport. La RTBF s'est perdue dans un grand « machin » et ce n'était pas une opération positive. La RTBF devait payer ses fenêtres sur Eurosport.

Cinq raisons expliquent les difficultés en matière de sport:

1. Il fallait arrêter l'expansion des sports qui coûtaient de plus en plus cher; un déficit de 60 millions et la publicité qui ne suivait pas;
2. Pour alimenter Eurosport 21, il fallait payer 300 millions de droits, ce qui est hors proportion;
3. Eurosport faisait des coupures publicitaires intempestives, ce qui est illégal;
4. Eurosport revendiquait d'être rémunérée par les câblodistributeurs;
5. Il fallait garantir que la RTBF achète les droits des Jeux Olympiques pour Eurosport. Coût: une centaine de millions de francs pour diffuser des émissions qui se passent en nocturne.

Il fallait dès lors garder le football mais ne pas garder les coupes d'Europe. A cause de folles enchères de la part de RTL-TVi, la RTBF a dû payer 200 millions de francs, RTL-TVi s'étant retirée de la course.

Un nouveau directeur des sports, M. Lambrée, a été nommé et il a acheté beau-

coup moins de programmes. Il y a cependant une certaine insatisfaction en matière éditoriale. Il n'y a pas assez de couverture journalistique du sport et un manque d'esprit d'investigation. Quelques petits dérapages ont été constatés; le ministre des sports interviewé durant 1/4 heure pendant le match Belgique-Maroc ou la couverture de l'affaire de dopage de Frank Vanden Broucke où l'on s'est contenté de tendre le micro au coureur sans esprit d'investigation, en sont deux exemples.

Il faut se poser la question sur la diffusion de quel sport pour quels objectifs et pour quels enjeux. Effectivement, pour le poste de rédacteur en chef, il y a un problème. Il ne suffit pas de postuler, il faut aussi présenter un projet. Si aucune candidature n'est acceptée, le projet sera reporté à plus tard.

M. Guilbert demande s'il est exact que le service des sports sera déménagé à Charleroi?

M. Druitte répond que le contrat de gestion prévoit que 75 % de la production doit être réalisée dans les centres régionaux. C'est plus une intention du Gouvernement et du Parlement. La RTBF ayant dû conclure très rapidement un contrat de gestion, en trois mois!, elle a dû calculer grosso modo le pourcentage de production.

Atteindre 75 % par des mesurètes n'a pas de sens mais il vaut mieux prendre une grande mesure. Si la direction des sports est déménagée dans un centre régional, combien cela va-t-il coûter? Il y a la déménagement, la location de faisceaux hertziens, la location de surfaces, le centre de Charleroi étant à l'étroit, les frais de fonctionnement... Tout cela calculé, il apparaît qu'il y a un coût récurrent de 22 millions de francs. D'où la nécessité de prévoir des compensations.

Sur la question de la direction culturelle, on a pu croire qu'Anne Hilaire avait été nommée directrice de la culture puisqu'on lui avait confié un nombre important d'émissions culturelles (« Courant d'art », « Javas », « Intérieur nuit »...). Faut-il pour autant nommer un directeur culturel? Il en doute. Le directeur de la télévision, Gérard Lovérius, a un pouvoir normatif. Il se comporte comme un directeur de la culture puisqu'il fait des choix avec ses services comme par exemple les films avec son service films. Il ne pense pas que l'on arriverait à un meilleur résultat avec un directeur de la culture.

En matière de théâtre, il annonce un partenariat avec les sociétés d'auteurs Sabam et SADC pour créer des fictions en radio.

M. Ficheroulle souhaite évoquer sa frustration par rapport au contenu du rapport 1998. La commission de la Culture et de l'Audiovisuel est

tenue d'examiner des rapports parfois assez anciens. Aujourd'hui, il y a un grand progrès par rapport aux années antérieures puisqu'on examine le rapport de 1998!

Il a pourtant trois remarques à faire:

1. Il conviendrait que la RTBF déploie des moyens pour que se dégage l'aspect « service public »

2. Quel est le rôle et la place des commissions régionales? Elles doivent être renouvelées après le renouvellement du Conseil d'administration et rendre un rapport annuel.

3. Sur la place des productions propres au sein de la RTBF, l'intention politique reposait sur quelque chose de concret. Nous devons disposer de critères objectifs d'évaluation. 75 % est une échelle de valeur qui a le mérite d'exister. Si l'on veut mesurer véritablement la production, il faut mesurer les coûts de production via une comptabilité analytique. Ou en est-elle? La RTBF a-t-elle les moyens de faire cette évaluation? Le CSA se base-t-il sur le même rapport que notre commission pour prendre son avis? Il demande que la ministre de l'audiovisuel transmette l'avis du CSA sur la question dès qu'il sera rendu et que l'on puisse en débattre en commission.

M. Druitte répond qu'en ce qui concerne les commissions régionales, le bilan est le suivant: la commission du Hainaut a été une catastrophe. Les commissions de Liège, Namur et Bruxelles fonctionnent bien. Elles vont être prochainement renouvelées. Dans leurs rôles, elles pourraient donner un avis sur les grilles des programmes avant le conseil d'administration. Il faut être attentif au fait que la commission régionale ne doit pas devenir la Chambre de recours de la direction régionale face au management de l'entreprise.

Sur le pourcentage de 75 % de production propre à réaliser dans les centres régionaux, il convient d'exclure l'information.

Il n'y a pas de problèmes en radio pour atteindre ce quota. En télévision, il y a quelques petits problèmes mais qui pourront être résolus.

Le centre de Charleroi produit « Régions Soir », « Autant savoir », « Au non de la loi », « Forts en tête », « Inédits », « Les Belges du bout du monde ». Le centre de Liège produit « L'Ecran témoin », « Conviviale poursuite », « Faits divers », « Appel à témoins », « Télétourisme ... Le centre de Bruxelles produit le « Concours international Reine Elisabeth », « Courants d'Arts », « Javas », « Intérieur nuit ».

Le centre Reyers, c'est l'habillage d'antenne et « Blabla ».

En ce qui concerne la comptabilité analytique, elle se met en place malgré quelques difficultés. Il a fallu remplacer des logiciels. En télévision, on essaie de la mettre en place; en radio, c'est un peu plus compliqué.

3. VOTES

A l'unanimité, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du cinéma considère avoir examiné le rapport d'activités de la RTBF pour 1998.

Confiance a été faite au président et à la rapporteuse, pour la rédaction du présent rapport.

La rapporteuse,

Le président,

A. DERBAKI-SBAI.

D. JOSSE.